

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2013

TRANSITION VERS UN SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE SOBRE - (N° 579)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 87

présenté par

Mme de La Raudière et M. Fasquelle

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 6, après le mot :

« institué »,

insérer les mots :

« , à titre expérimental pour une durée de deux ans, dans dix communes représentatives, choisies par décret, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La proposition de loi propose une solution complexe à mettre en œuvre pour répondre à l'objectif louable de sensibiliser les foyers aux économies d'énergie et de diminuer la consommation d'électricité et de gaz.

Néanmoins comme les discussions parlementaires l'ont montré, la solution proposée ne prend pas en compte des situations particulières pouvant exister dans les foyers français : exercice d'un travail à domicile, situation médicale de certaines personnes nécessitant un chauffage minimum... Les échanges parlementaires ont aussi mis en évidence les doutes existants sur la pertinence d'un tel dispositif par rapport à l'objectif recherché.

Aussi, avant de généraliser la création d'un organisme de collecte d'informations à vocation nationale, coûtant environ 2 € par foyer comme l'a précisé le rapporteur lors des débats, il apparaît nécessaire de faire une expérimentation sur dix communes, permettant de valider ou non le dispositif.